



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL URGENT N° 17/2016

le 11 mai 2016

Concerne :

Octroi d'un prêt de Fr. 50'000.-- à la Fondation du Centre œcuménique de Vassin en lieu et place du cautionnement accordé par le Conseil communal lors de sa séance du 28 octobre 2015.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Rapport

Lors de sa séance du 28 octobre 2015 (cf. préavis N° 13/2015), le Conseil communal de La Tour-de-Peilz a accordé, suite au préavis positif de la Commission des finances, un cautionnement de Fr. 55'000.-- au maximum (110 % du montant du crédit de Fr. 50'000.--) afin de financer une partie des travaux de mise en place d'un chauffage par pompe à chaleur avec sondes géothermiques.

Dans son rapport, la Commission des finances émettait le vœu que la commune offre un soutien à la Fondation afin d'obtenir les meilleures conditions possibles quant à l'octroi de ce prêt. Nous avons contacté plusieurs établissements bancaires, mais les conditions n'étaient pas favorables (délais de remboursement trop courts, intérêts trop élevés, etc.).

La situation actuelle montre que l'un des membres du comité a avancé la somme afin de payer les travaux entrepris. Cette situation n'est pas convenable. La fondation, via un membre de la commission des finances, a approché la Municipalité afin de connaître la possibilité que ce prêt soit accordé directement par la commune.

Légalement, rien ne s'oppose à une telle démarche. N'ayant pas encore procédé à de tels prêts, nous avons approché quelques communes de la région qui nous ont confirmé avoir déjà accordé ce genre de facilité à des organismes proches de la Commune (par exemple, Montreux au boulodrome de Chailly ou au Golf Club).



Vu ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder un prêt de Fr. 50'000.-- à la Fondation du Centre œcuménique de Vassin aux conditions suivantes :

Montant : Fr. 50'000.--

Taux : 1,50 %

Le remboursement est prévu sur 20 ans, soit Fr. 2'500.-- par année, selon le tableau de financement ci-dessous :

Année	Solde de l'emprunt	taux int	Amort	Int.	Annuité
2016	50'000.00	1.50%	2'500.00	750.00	3'250.00
2017	47'500.00	1.50%	2'500.00	712.50	3'212.50
2018	45'000.00	1.50%	2'500.00	675.00	3'175.00
2019	42'500.00	1.50%	2'500.00	637.50	3'137.50
2020	40'000.00	1.50%	2'500.00	600.00	3'100.00
2021	37'500.00	1.50%	2'500.00	562.50	3'062.50
2022	35'000.00	1.50%	2'500.00	525.00	3'025.00
2023	32'500.00	1.50%	2'500.00	487.50	2'987.50
2024	30'000.00	1.50%	2'500.00	450.00	2'950.00
2025	27'500.00	1.50%	2'500.00	412.50	2'912.50
2026	25'000.00	1.50%	2'500.00	375.00	2'875.00
2027	22'500.00	1.50%	2'500.00	337.50	2'837.50
2028	20'000.00	1.50%	2'500.00	300.00	2'800.00
2029	17'500.00	1.50%	2'500.00	262.50	2'762.50
2030	15'000.00	1.50%	2'500.00	225.00	2'725.00
2031	12'500.00	1.50%	2'500.00	187.50	2'687.50
2032	10'000.00	1.50%	2'500.00	150.00	2'650.00
2033	7'500.00	1.50%	2'500.00	112.50	2'612.50
2034	5'000.00	1.50%	2'500.00	75.00	2'575.00
2035	2'500.00	1.50%	2'500.00	37.50	2'537.50
	Totaux		50'000.00	7'875.00	57'875.00

Ce prêt annule bien entendu le cautionnement accordé par le Conseil communal le 28 octobre 2015.

Le montant de ce prêt sera inscrit à l'actif du bilan des comptes de la commune sous le chapitre 9122 « Prêts ».

Tous les autres détails et argumentaires apparaissent dans le corps du préavis N° 13/2015.

2. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 17/2016,
- oui le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



décide :

1. d'accorder à la Fondation du Centre œcuménique de Vassin un prêt de Fr. 50'000.-- à un taux de 1,50 % remboursable sur 20 ans, soit Fr. 2'500.-- par année ;
2. d'annuler le cautionnement de Fr. 55'000.-- au maximum (110 % du montant du crédit de Fr. 50'000.--) accordé par le Conseil communal lors de sa séance du 28 octobre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Délégué municipal : M. Olivier Martin

Adopté par la Municipalité le 18 avril 2016





RAPPORT de la Commission des Finances concernant le préavis municipal urgent no 17/2016 sur l'octroi d'un prêt d'un montant de Fr 50'000.- à la Fondation du Centre œcuménique de Vassin en lieu et place du cautionnement accordé par le Conseil communal lors de la séance du 28 octobre 2015.

**Au Conseil communal de
La Tour-de-Peilz**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (COFIN) composée de

Mesdames	Monique Petitpierre Geneviève Pache, excusée Nicole Rivet
Messieurs	Guy Chervet David Langelaan Daniel Meyer, rapporteur Michel Sandoz Jean-Yves Schmidhauser Jean-Pierre Schwab.

s'est réunie le lundi 2 mai 2016 afin d'étudier le préavis municipal urgent no 17/2016.

Nous remercions Messieurs Olivier Martin, conseiller municipal des Finances, Denis Hügli, chef du service des Finances ; qui, grâce à des informations précises, nous ont permis de nous faire une idée sur la raison et les enjeux de cette demande de prêt.

Etude du préavis

Dans le rapport sur le préavis municipal no 13/2015, la Commission des finances avait demandé que la Commune offre un soutien à la Fondation pour obtenir un prêt aux meilleures conditions possibles. Ce soutien n'ayant pas porté fruit, un membre du comité de la Fondation a avancé la somme afin de payer les travaux entrepris.

Dès lors un membre de la Commission des finances a approché la Municipalité pour que ce prêt soit accordé directement par la Commune. Légalement rien n'empêchant cette démarche, la Commune propose d'accorder un prêt de Fr 50'000.- à la Fondation du Centre œcuménique de Vassin à un taux de 1.50% remboursable sur 20 ans.

La COFIN relève les points suivants :

- Le préavis présenté ce soir **n'a rien d'urgent**, il n'est du reste aucunement fait mention de l'urgence dans le rapport
- Le taux d'intérêt négocié par la Commune ne permet pas de trouver une meilleure solution pour le financement offert à la Fondation
- Le risque pour la Commune est le même que lors d'un cautionnement
- La Commune est partenaire dans cette Fondation
- Le risque de récurrence de demande de prêt auprès de la Commune est présent, puisque d'autres associations pourraient être amenées à faire les mêmes demandes.

Prise de position de la COFIN

Lors de la discussion, la Commission des finances soulève le risque de récurrence de telles demandes. Elle propose de fixer le taux d'intérêt en se basant sur le taux de référence hypothécaire publié par l'Office fédéral du logement (OFL) qui se monte actuellement à 1.75%. La COFIN a complété dans ce sens, par un amendement, le point 1 des conclusions du préavis.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à la majorité de ses membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions suivantes telles qu'amendées :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le préavis municipal no 17/2016,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder exceptionnellement à la Fondation du Centre œcuménique de Vassin un prêt de Fr. 50'000.- au taux de référence hypothécaire publié par l'Office fédéral du logement, remboursable sur 20 ans, soit au minimum Fr. 2'500.- par année ;
2. d'annuler le cautionnement de Fr. 55'000.- au maximum (110% du montant du crédit de Fr. 50'000.-) accordé par le Conseil communal lors de sa séance du 28 octobre 2015.

Commission des finances

Daniel Meyer, rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 2 mai 2016